

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2021

Date de convocation : 20 septembre 2021

Sont présents 17 conseillers municipaux.

Excusé : GOMES DA CUNHA, MISSER Eric.

Absents : /

Pouvoir : GOMES DA CUNHA Laetitia à CLAUDEL Patricia
MISSER Eric à FAURE Jean-Pierre

Début de la séance à 20h40

Secrétaire de séance : CASSIER-CHARBONNEL Didier

1) MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL DE L'EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite aux effectifs en maternelle à la rentrée scolaire 2021/2022, il n'est plus nécessaire de mettre des enfants de grande section maternelle avec les cours préparatoires, ce qui implique la suppression d'heures sur l'emploi d'adjoint technique territorial. La durée hebdomadaire de cet emploi est portée de 26h10 à 15h25 au 1^{er} octobre 2021. Après délibération, le conseil municipal accepte la variation de la durée hebdomadaire de travail de cet emploi et modifie le tableau des effectifs de la collectivité.

POUR 19 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

2) SUBVENTION AMICALE LAIQUE « SECTION PETANQUE » POUR LA CONSTRUCTION DE LA « HALLE CITOYENNE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la construction de la « halle citoyenne » est terminée et rappelle que lors de sa réunion du 8 décembre 2020, il avait été décidé de verser un acompte de 8 000 € à l'Amicale Laïque « section pétanque » porteuse de cette réalisation dans le cadre du budget participatif départemental 2019. L'association sollicite le versement d'un montant de 7 000 € pour permettre le paiement des dernières factures. Après délibération, le conseil municipal accepte de verser de 7 000 €.

POUR 19 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

3) DEMANDE DE PRET DE 200 000 €

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'après demandes faites auprès de plusieurs banques pour un prêt de 200 000 € sur 15 ans pour le financement des travaux d'investissement, il s'avère que l'offre la plus avantageuse est celle de la Banque Postale avec un taux fixe de 0,60 %. Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt.

POUR 19 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

4) ADOPTION NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune applique le référentiel comptable M14 et qu'au plus tard le 1^{er} janvier 2024 celui-ci sera remplacé par la M57. Les collectivités ont la possibilité d'anticiper l'application du référentiel M57 après un avis favorable du trésorier. Monsieur le Maire propose d'appliquer dès le 1^{er} janvier 2022 à la comptabilité de la commune et du service irrigation, le référentiel M57. Après délibération, le conseil municipal accepte des propositions.

POUR 19 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

5) MODERNISATION RESEAU D'IRRIGATION

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal qu'un appel d'offres a été fait pour les travaux de modernisation du réseau d'irrigation et que les entreprises retenues sont :

- Lot n° 1 Station de pompage : OPURE pour un montant de 248 320 € H.T.
- Lot n° 2 Doublement de canalisations : ABTP BIARD pour un montant de 21 623,64 € H.T.

Le conseil municipal a pris acte de ce marché public.

POUR 19 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

8) OPPORTUNITE DE L'ACHAT DU PARC

Nous avons discuté de l'opportunité de l'achat du parc. Tous les points de vue ont pu se prononcer sur le par cet les projets afférant. Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer sur la poursuite du projet.

POUR 17 voix CONTRE 1 voix ABSTENTION 1 voix

9) DIVERS

- Remerciements d'Odile CHATEAU suite au décès de VILLADARY Michel
- Lecture de « la page pour vous exprimer » déposé par un administré
- Le contrat des illuminations de Noël a été signé avec ADN-LIGHT
- Nous avons une proposition d'isolation pour les bâtiments communaux. Proposition à discuter.
- La CAB va entreprendre un hydrocurage au lieu-dit « Les Pins Ronds ».
Un projet d'évacuation des eaux est envisagé avec la CAB vers le côté sud du Bourg.
- Un relevé des plaques indiquant le nom des rues a été effectué sur la commune afin de changer les plaques abimées.

Fin de séance 22h45